

VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE



**SANS ATTENDRE
COMPOSEZ LE**

- ne touchez à rien
- avisez le plus rapidement possible les services de police ou de gendarmerie
- protégez la zone d'entrée des malfaiteurs, les endroits qui ont été fouillés

• opposition bancaire : 0 892 705 705

• opposition chéquier : 0 892 68 32 08

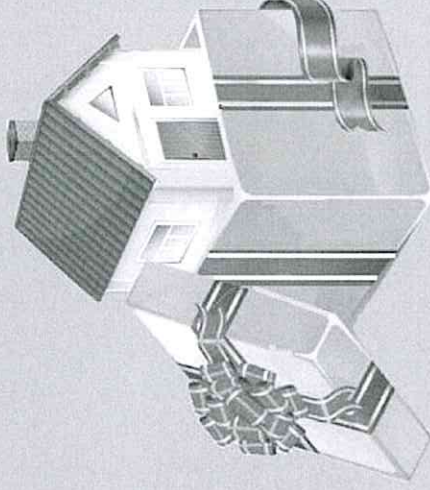
• téléphones portables volés :

- SFR : 10 23

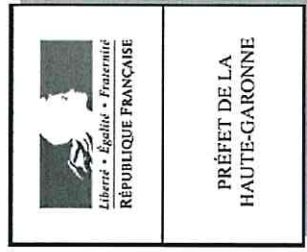
- Orange : 0 800 100 740

- Bouygues Télécom : 0 800 29 10 00

NE FAITES PAS DE CADEAUX AUX CAMBRIOLEURS



**Le vol ne s'improvise pas,
la sécurité non plus.**



VOTRE VIGILANCE

**Une aide indispensable pour
lutter contre les cambriolages**



La sécurité des personnes et des biens est la mission prioritaire des forces de l'ordre (police et gendarmerie). L'exigence est donc de tout mettre en œuvre pour enrayer la progression des cambriolages.

L'action des forces de l'ordre doit être conjuguée à votre vigilance pour faire reculer un phénomène qui n'est pas une fatalité.

La prévention des cambriolages est l'affaire de tous. S'en prémunir en observant des règles simples est possible.

Faisons échec aux délinquants par une plus grande solidarité face aux cambriolages.

Le Préfet
Henri-Michel COMET

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes.

PROTEGEZ VOS ACCES

En équipant votre habitation d'un dispositif de détection d'intrusion, couplé ou non à un système de vidéo interne qui, en cas de déclenchement, pourra vous aviser sur votre téléphone ou par une connexion internet.

En équipant vos extérieurs d'un éclairage s'activant à la détection du mouvement

En renforçant votre porte d'entrée par des serrures supplémentaires (le temps est l'ennemi du cambrioleur)

En faisant relever votre courrier ou à défaut en le faisant conserver par la poste. En organisant une visite régulière de votre domicile par un parent ou un voisin

En équipant votre maison d'une alarme sonore (intérieure et extérieure). Une alarme installée sur une résidence écarte les trois quarts des cambrioleurs.

En veillant à la fermeture des portes et des fenêtres

En condamnant tous les accès par des volets ou des grilles.

En évitant de laisser un message d'absence sur le répondeur. En faisant si possible ouvrir vos volets en journée.

POUR VOTRE SECURITE

- Ne portez aucune indication de noms et d'adresses sur votre trousseau de clés. Évitez de laisser ce trousseau dans un endroit accessible.
- Ne laissez pas de manière ostentatoire des espèces, chèquiers, cartes bancaires, bijoux et autres valeurs.
- Conservez des clichés photographiques de vos biens
- Soyez attentifs aux personnes qui ne sont pas du quartier (démarcheurs, faux agents du service public...)
- Signalez tout véhicule suspect en prenant soin de relever des éléments d'identification (marque, type et numéro d'immatriculation)
- Avant votre départ, n'oubliez pas de renseigner au commissariat de votre quartier, ou dans votre brigade de gendarmerie, une fiche précisant la durée de votre absence et mentionnant vos coordonnées.
- Faites part de votre absence uniquement aux personnes en qui vous avez confiance et ne communiquez pas à ce sujet sur les réseaux sociaux.

LAISSEZ DES SIGNES DE PRESENCE

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Les policiers ou les gendarmes formés en police technique et scientifique se déplacent pour relever les traces et indices.